

SÉANCE DU 10 JUIN 2019

En l'an deux mille dix-neuf le dixième jour de juin, en la salle publique de l'hôtel de ville sise au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet, le conseil municipal de la Ville de Nicolet s'est réuni pour tenir une séance **ORDINAIRE** où il y avait QUORUM.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Madame France Trudel	Monsieur Stéphane Biron
Madame Carolyne Aubin	Monsieur Michel Paradis
Madame Chantal McMahon	Monsieur Denis Jutras

Madame Geneviève Dubois, mairesse

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M^e Jacinthe Vallée, Greffière
Madame Isabelle Demers, Directrice de l'aménagement du territoire
et de l'urbanisme durable

La séance débute à 19 h

RÉSOLUTION n° 151-06-2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stéphane Biron

APPUYÉ par madame la conseillère Chantal McMahon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour de la séance du 10 juin 2019, en y retirant des items 13 et 22, ainsi qu'en y ajoutant à l'item 28 Additions à l'ordre du jour les sujets suivants :

- 28.1 Résolution autorisant la transmission d'une demande d'entretien de cours d'eau à la MRC Nicolet-Yamaska;
- 28.2 Résolution autorisant la vente d'une partie du lot 5 043 844 Cadastre du Québec aux propriétaires du 1792, rue Henri-Paul-Ricard.

(ADOPTÉ)

RÉSOLUTION n° 152-06-2019 ADOPTION DU PROCÈS- VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2019

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Carolyne Aubin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Michel Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019 en modifiant la résolution numéro 124-05-2019 comme suit :

**RÉSOLUTION n° 124-05-2019 , PAIEMENT N°8 ET 9 -
TRAVAUX RÉFECTION ET RÉNOVATION ARÉNA PIERRE-
PROVENCHER (PHASE I)**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère France Trudel

APPUYÉ par madame la conseillère Chantal McMahon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le paiement de la facture n° 012266 représentant la somme de 35 528,40 \$ (taxes exclues), moins une retenue de 10% équivalent à 3 552,84\$ (taxes exclues), à la compagnie Paul A. Bisson inc. à titre de paiement n° 8 dans le cadre du contrat relatif aux travaux de réfection et rénovation de l'aréna Pierre-Provencher et ses installations sportives - phase I, le tout tel que recommandé par monsieur Michel Faucher, de la firme Faucher Gauthier Architectes Inc. en date du 31 décembre 2018.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le paiement de la facture n° 012267 représentant la somme de 3 509,90 \$ (taxes exclues), moins une retenue de 10 % équivalent à 350,99 \$ (taxes exclues), la compagnie Paul A. Bisson inc. à titre de paiement n° 9 dans le cadre du contrat relatif aux travaux de réfection et rénovation de l'aréna Pierre-Provencher et ses installations sportives - phase I, le tout tel que recommandé par monsieur Michel Faucher, de la firme Faucher Gauthier Architectes Inc. en date du 28 février 2019.

(ADOPTÉ)

CORRESPONDANCE

Dépôt sur la table du conseil des documents suivants :

- Lettres du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :
 - informant la Ville qu'il approuve le règlement d'emprunt numéro 394-2019;
 - accusant réception du relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires.
- Lettre de la Commission municipale du Québec confirmant la reconnaissance accordée à Carrefour Jeunesse-Emploi comté Nicolet-Bécancour aux fins d'exemption des taxes foncières.

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Dépôt sur la table du conseil des statistiques des permis émis par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme durable pour le mois de mai 2019.
- Dépôt de la liste des étudiants engagés pour la saison estivale 2018 conformément au pouvoir délégué au directeur général pour l'embauche des étudiants en vertu de l'article 11 du *Règlement n° 171-2009 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire.*

RÉSOLUTION n° 153-06-2019

**APPROBATION DES
COMPTES À PAYER ET
PRÉLÈVEMENTS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Jutras

APPUYÉ par madame la conseillère France Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner le paiement des comptes à payer, des prélèvements et des dépôts directs suivants :

CHÈQUES :

Période : 04-05-2019 au 31-05-2019
Numéro des chèques : 25565 à 25618
Total : 712 269,39 \$

PRÉLÈVEMENTS :

Période : 04-05-2019 au 31-05-2019
Numéro des prélèvements : 4127 à 4157
Total : 364 035,82 \$

DÉPÔTS DIRECTS :

Période : 09-05-2019 au 05-06-2019
Numéro des dépôts directs : 504494 à 504636
Total : 491 804,42 \$

Une copie du registre des chèques, de la liste des prélèvements et des dépôts directs demeure annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

(ADOPTÉ)

RÉSOLUTION n° 154-06-2019

**DEMANDE À LA MRC
NICOLET-YAMASKA -
MODIFICATION DU
SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT**

CONSIDÉRANT qu'après l'analyse d'un dossier, le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme durable a constaté que sa réglementation d'urbanisme n'était pas conforme aux orientations gouvernementales, puisqu'un certain nombre de tableaux permettant de calculer la distance séparatrice requise du périmètre urbain, selon le nombre d'unités animales, sont manquants;

CONSIDÉRANT que le Schéma d'aménagement de la MRC Nicolet-Yamaska est également non conforme aux orientations gouvernementales, puisque certains tableaux sont également manquants;

CONSIDÉRANT que la notion des distances séparatrices a été apportée afin de favoriser la cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et ceux non agricoles;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère France Trudel

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Jutras

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De demander à la MRC Nicolet-Yamaska de modifier son Schéma d'aménagement afin de régulariser le contenu normatif du document complémentaire du Schéma d'aménagement pour y réintégrer les pages manquantes relatives à l'Annexe B - Distances de base.

(ADOPTÉ)

RÉSOLUTION n° 155-06-2019

**PAIEMENT TRAVAUX
NOUVEAU SURPRESSEUR
GRAND-SAINT-ESPRIT -
DÉCOMPTE PROGRESSIF
N° 1**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stéphane Biron

APPUYÉ par monsieur le conseiller Michel Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le paiement de la somme de 17 270,14 \$ (taxes exclues) à la compagnie Norclair Mécanique dans le cadre d'une partie des travaux relatifs à la construction du nouveau surpresseur au Grand-Saint-Esprit, le tout tel qu'approuvé par la firme d'ingénieur Génie Cité.

La somme de 17 270,14 \$ (taxes exclues) représente le décompte progressif n° 1 (facture NOR05392) au montant de 19 189,05 \$ (taxes exclues) produit par Norclair Mécanique moins la retenue de 10 % au montant de 1 918,91 \$ (taxes exclues).

(ADOPTÉ)

RÉSOLUTION n° 156-06-2019

**OCTROI DU CONTRAT DE
CONSTRUCTION POUR LA
PHASE II DE L'ARÉNA
PIERRE-PROVENCHER**

CONSIDÉRANT QU'en mars 2019, la Ville de Nicolet procédait à un appel d'offres public pour les travaux relatifs à la rénovation de l'aréna Pierre-Provencher et construction d'un pavillon de services - phase 2;

CONSIDÉRANT QUE la réception des soumissions a eu lieu le 17 mai 2019 à 11h;

CONSIDÉRANT QUE TROIS (3) soumissions ont été reçues soient:

Nom des soumissionnaires	Option A (taxes incluses)	Option B (taxes incluses)
Therrien Entrepreneur Général	4 055 168,00 \$	4 385 147,00 \$
Groupe Gagné Construction inc.	4 498 971,75 \$	4 980 717,00 \$
Paul A. Bisson inc.	3 959 049,15 \$	4 302 594,45 \$

CONSIDÉRANT QUE la firme Bilodeau Baril Leeming Architectes recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire pour l'option B

CONSIDÉRANT QUE que la soumission de Paul A. Bisson est conforme au devis d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère France Trudel

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Jutras

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour les travaux relatifs à la rénovation de l'aréna Pierre-Provencher et construction d'un pavillon de services - phase 2 à Paul A. Bisson inc. dont la place d'affaires est située au 3200, chemin du Parc National, Shawinigan pour la somme de 4 302 594,45 \$ (taxes incluses), le tout selon les termes et conditions du devis de l'appel d'offres et de sa soumission datée du 17 mai 2019.

(ADOPTÉ)

RÉSOLUTION n° 157-06-2019

**PROGRAMME D'AIDE AU
DÉVELOPPEMENT DES
COLLECTIONS DES
BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES AUTONOMES
2019-2020**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Jutras

APPUYÉ par madame la conseillère Chantal McMahon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser monsieur Pierre Genest, directeur général, à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Nicolet, une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications, et ce, dans le cadre du Programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020;

D'autoriser monsieur Pierre Genest, directeur général, ou en son absence, M^e Jacinthe Vallée, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Nicolet, la convention 2019-2020, ainsi que tout autre document jugé nécessaire en lien avec ladite convention.

De s'engager à financer un montant total de 24 000 \$, incluant la part du ministère de la Culture et des Communications, pour le projet intitulé Développement de la collection locale 2019-2020 présenté dans le cadre de l'appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

(ADOPTÉ)

RÉSOLUTION n° 158-06-2019

**AUTORISATION TENUE
D'ACTIVITÉS 2019**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Chantal McMahon

APPUYÉ par madame la conseillère Carolyne Aubin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la tenue des activités 2019 suivantes organisées par les Services à la communauté :

Séance du 10 juin 2019

Évènement	Date et heure	Lieu	Particularité
Cinéma d'hiver	Samedi 2 mars 10 h 30 à 15 h	Salle Joseph-Ovide-Rousseau	
Grande corvée – Jour de la terre	Dimanche 28 avril 8 h à 16 h Maintenu en cas de pluie. Reporté au 5 mai – cause inondation	Salle Joseph-Ovide-Rousseau	
Vide-grenier et plaisirs verts	Samedi 18 mai 9 h à 15 h Remis au lendemain en cas de pluie, ou à la semaine suivante.	Parc Marguerite-D'Youville et rue du 12-Novembre	1. Fermeture des rues Octave-Bellerose et du 12-Novembre de 5 h à 16 h.
Fête de la pêche	Samedi 8 juin 13 h à 17 h	Parc Marguerite-D'Youville	1. Utilisation de la berge de la rivière. 2. Navigation en ponton sur la rivière Nicolet.
Fête nationale du Québec	Dimanche 23 juin 16 h à 2 h du matin le lendemain Maintenu en cas de pluie.	Parc Marguerite-D'Youville	1. Fermeture de la rue du 12-Novembre jusqu'à Octave-Bellerose, le 23 juin, de 9 h le matin jusqu'à 7 h le matin le 24 juin. 2. Feu d'artifice 3. Fermeture du pont Pierre-Roy pour la durée du feu d'artifice 4. Feu de joie 5. Vente d'alcool sur le site.
Fête à la plage	Lundi 24 juin 10 h à 16 h Annulé en cas de pluie.	Plage Camping Port-St-François	
Fête de la famille et des nouveaux arrivants	Dimanche 25 août 9 h à 16 h Maintenu en cas de pluie.	Parcs des Loisirs et Thérèse-Boisvert-Allard. Aréna Pierre-Provencher en cas de pluie	
Arrivée du père Noël	Samedi 7 décembre 10 h à 15 h 30	Hôtel de ville Toutes les salles et les aires communes à l'exception de l'aile de la direction générale et des Services administratifs.	1. Carriole dans les rues du centre-ville. Aucune fermeture de rue envisagée pour le moment.

(ADOPTÉ)

RÉSOLUTION n° 159-06-2019

**ENTENTE DE SERVICE DE
FORMATION EN
SÉCURITÉ INCENDIE -
VILLE DE BÉCANCOUR**

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4), la Ville de Bécancour est reconnue comme gestionnaire de formation par l'École nationale des pompiers du Québec et, par conséquent, elle est autorisée à donner de la formation en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Nicolet désire bénéficier du service de formation en sécurité incendie offert par la Ville de Bécancour;

CONSIDÉRANT que les municipalités désirent se prévaloir des dispositions de l'article 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) pour conclure une entente intermunicipale relative à la formation de pompiers;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Paradis

APPUYÉ par monsieur le conseiller Stéphane Biron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser madame Geneviève Dubois, mairesse, ou en son absence, monsieur Stéphane Biron, maire suppléant et monsieur Pierre Genest, directeur général, ou en son absence, M^e Jacinthe Vallée, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Nicolet, l'entente relative à la fourniture de service de formation en sécurité incendie avec la Ville de Bécancour, ainsi que tout autre document jugé nécessaire en lien avec ladite entente.

(ADOPTÉ)

RÉSOLUTION n° 160-06-2019

**EMBAUCHE MONSIEUR
PHILIPPE CHABOT**

CONSIDÉRANT le poste vacant de technicien en documentation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à deux affichages interne-externe en février et en avril dernier;

CONSIDÉRANT QU'une sélection a favorisé la rencontre de huit candidats à une entrevue parmi les 34 personnes ayant démontré de l'intérêt;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Philippe Chabot a démontré qu'il possédait les qualifications, l'expérience pertinente et les aptitudes requises pour occuper la nouvelle fonction;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Philippe Chabot a occupé des fonctions similaires et possède toutes les compétences et le potentiel nécessaires pour exercer lesdites fonctions;

CONSIDÉRANT QUE les tests techniques ont été concluants et que la prise de références a été effectuée;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Jutras

APPUYÉ par monsieur le conseiller Stéphane Biron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher monsieur Philippe Chabot au poste de technicien en documentation aux Services à la communauté, et ce, à compter du 12 juin 2019, le tout selon les modalités de la convention collective en vigueur.

(ADOPTÉ)

**RÉSOLUTION n° 161-06-2019 EMBAUCHE DE CINQ
POMPIERS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Nicolet est constamment en affichage pour recrutement de pompiers à temps partiel dû en grande partie de la non-disponibilité de certains pompiers de jour;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a tenu une entrevue formelle avec messieurs William Duchesneau, Dany Gauthier, Maxime Auger Jacob et Eric Auger Jacob ayant tous démontrés de l'intérêt;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci possèdent les aptitudes requises et le potentiel nécessaire pour exercer lesdites fonctions dont un de ces candidat est complètement formé;

CONSIDÉRANT QUE ces candidats travaillent tous sur le territoire de la Ville de Nicolet ce qui va nous permettre de mieux répondre aux exigences du schéma de couverture de risque et ainsi permettre d'alléger les autres employeurs déjà très conciliants;

CONSIDÉRANT QUE les tests médicaux seront une étape préalable et que la prise de références a été effectuée;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Paradis

APPUYÉ par madame la conseillère Chantal McMahon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher messieurs William Duchesneau, Dany Gauthier, Maxime Auger Jacob et Eric Auger Jacob au poste de pompiers à compter du 10 juin 2019 le tout, selon les modalités de la convention collective en vigueur.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'embaucher monsieur Éric Breton, pompier à Grand-Saint-Esprit et pompier à la brigade incendie de la Défense nationale dans notre équipe de réserve de pompier, à titre de pompier en remplacement.

(ADOPTÉ)

RÉSOLUTION n° 162-06-2019

**RÉSOLUTION RELATIVE
À L'EMBAUCHE DE
PERSONNEL AU CENTRE
SPORTIF**

CONSIDÉRANT le roulement naturel de la main d'œuvre et que la Ville affiche en continue ses postes étudiants de moniteur, de sauveteur et de surveillant;

CONSIDÉRANT QUE madame Ophélie Jutras a démontré qu'elle possédait les qualifications requises pour occuper le poste de sauveteur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Félix Antoine Bergeron a démontré qu'il possédait l'expérience pertinente et les aptitudes requises pour occuper le poste de surveillant;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère France Trudel

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Jutras

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher madame Ophélie Jutras au poste de sauveteur, rétroactivement au 8 avril 2019 et monsieur Félix Antone Bergeron au poste de surveillant, rétroactivement au 1er mai 2019 le tout, selon les modalités de la politique régissant le personnel étudiant des plateaux sportifs en vigueur.

(ADOPTÉ)

RÉSOLUTION n° 163-06-2019

**PROGRAMME D'AIDE AUX
EMPLOYÉS**

CONSIDÉRANT que les employés d'une organisation sont souvent l'actif le plus important et que la Ville veut prendre des mesures pour protéger et soutenir cette ressource;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un Programme d'aide aux employés (PAE) permettrait à l'employeur de mettre des spécialistes à la disposition de ses employés pour faire face à différents types de problèmes qui peuvent menacer leur santé, nuire à leur rendement au travail ou affecter leur présence au travail;

CONSIDÉRANT qu'une analyse comparative a été réalisée auprès de 4 PAE par la Direction générale;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stéphane Biron

APPUYÉ par madame la conseillère Carolynne Aubin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter l'option B de l'offre de service PAE-BRIO au montant de 3 300 \$ / année (plus les taxes applicables) et d'autoriser la mise en place d'un Programme d'aide aux employés à compter du 1^{er} juillet 2019 pour les employés cadres et les employés syndiqués bénéficiant de l'assurance collective ainsi que leur famille.

(ADOPTÉ)

RÉSOLUTION n° 164-06-2019

**AUTORISATION -
SIGNATURE - ENTENTE
3225, 2E AVENUE**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère France Trudel

APPUYÉ par madame la conseillère Chantal McMahon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil municipal autorise madame Geneviève Dubois, mairesse, ou en son absence, monsieur Stéphane Biron, maire suppléant et monsieur Pierre Genest, directeur général, ou en son absence, M^e Jacinthe Vallée, greffière, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente relative au 3225, 2^e avenue.

(ADOPTÉ)

RÉSOLUTION n° 165-06-2019

**AUTORISATION -
SIGNATURE - SERVITUDE
3245, RANG DU GRAND-
SAINT-ESPRIT**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Carolyne Aubin

APPUYÉ par madame la conseillère France Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser madame Geneviève Dubois, mairesse, ou en son absence, monsieur Stéphane Biron, maire suppléant et monsieur Pierre Genest, directeur général, ou en son absence, M^e Jacinthe Vallée, greffière, à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude relatif au 3245, rang du Grand-Saint-Esprit permettant de conserver, modifier et utiliser une conduite enfouie dans une partie du lot 5 046 184, le tout conformément à l'entente signée le 4 septembre 2018.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'enclencher les démarches nécessaires pour procéder à la cession du lot 5 046 184 du cadastre du Québec, ancienne emprise du rang Grand-Saint-Esprit, au propriétaire riverain.

(ADOPTÉ)

RÉSOLUTION n° 166-06-2019

**PRÉCISIONS ENTENTE
INTERMUNICIPALE
ALIMENTATION EN EAU
POTABLE**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable intervenue entre les municipalités de Baie-du-Febvre, La-Visitation-de-Yamaska, Sainte-Monique, Sainte-Perpétue, Saint-Zéphirin-de-Courval et Saint-Elphège et la Ville de Nicolet le 17 janvier 2003;

CONSIDÉRANT que selon le paragraphe a) de l'article 14 de l'entente, l'alimentation en eau d'une municipalité non touchée par l'entente est interdite sans l'autorisation des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Perpétue desservait, jusqu'à tout récemment à même des puits situés sur son territoire, une ferme située à Sainte-Brigitte-des-Saults;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Perpétue a abandonné l'utilisation de ces puits et a été obligé de desservir la ferme située à Sainte-Brigitte-des-Saults à même ses débits réservés de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette situation nécessite une augmentation des débits réservés de la Municipalité de Sainte-Perpétue afin qu'elle puisse desservir adéquatement son territoire, ainsi que la ferme de Sainte-Brigitte-des-Saults;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du paragraphe b) de l'article 14 de l'entente, il est possible de vendre des débits réservés non utilisés à une municipalité participante;

CONSIDÉRANT que la Ville, après vérification, confirme vouloir conserver ses débits réservés;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stéphane Biron

APPUYÉ par monsieur le conseiller Michel Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser l'alimentation en eau, à même la Municipalité de Sainte-Perpétue, d'une ferme située à Sainte-Brigitte-des-Saults et de signifier sa volonté de conserver ses débits réservés.

(ADOPTÉ)

RÉSOLUTION n° 167-06-2019 **ADOPTION - RÈGLEMENT**
NUMÉRO 396-2019

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Carolyne Aubin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Stéphane Biron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver et d'adopter le règlement n° 396-2019 relatif aux ententes pour la réalisation de travaux municipaux et remplaçant le règlement n° 280-2015.

(ADOPTÉ)

RÉSOLUTION n° 168-06-2019 **2E PROJET - RÈGLEMENT**
NUMÉRO 395-2019

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère France Trudel

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Jutras

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver et d'adopter, sans modification, le 2^e projet de règlement n° 395-2019 modifiant le règlement de zonage n° 77-2004 afin d'autoriser l'usage résidentiel pour habitation unifamiliale isolée (h1) dans la zone C02-210.

(ADOPTÉ)

AVIS DE MOTION/PRÉSENTATION - RÈGLEMENT NO 397-2019

Monsieur le conseiller Stéphane Biron donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le règlement n° 382-2018 établissant un programme de revitalisation pour les secteurs commercial, institutionnel religieux et pour la conversion de bâtiments de catégorie du groupe Habitation en bâtiment de catégorie d'usage Commercial afin d'y modifier les définitions de Bâtiment principal de catégorie d'usage Institutionnel religieux et de Terrain de catégorie d'usage institutionnel religieux.

Monsieur le conseiller Stéphane Biron présente le projet de règlement et M^e Jacinthe Vallée, greffière, en explique les grandes lignes.

AVIS DE MOTION/PRÉSENTATION - RÈGLEMENT NO 398-2019

Madame la conseillère France Trudel donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le règlement zonage numéro 77-2004 afin d'y ajouter les distances de base aux dispositions applicables aux usages du groupe agricole (A).

Madame la conseillère France Trudel présente le projet de règlement et Isabelle Demers, directrice du Service d'aménagement du territoire et de l'urbanisme durable, en explique les grandes lignes.

RÉSOLUTION n° 169-06-2019

**PREMIER PROJET -
RÈGLEMENT NUMÉRO
398-2019**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Jutras

APPUYÉ par madame la conseillère France Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver et d'adopter, sans modification, le premier projet de règlement n° 398-2019 modifiant le règlement de zonage n° 77-2004 afin d'y ajouter les distances de base aux dispositions applicables aux usages du groupe agricole (A).

(ADOPTÉ)

ADDITIONS À L'ORDRE DU JOUR

Les sujets suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Résolution autorisant la transmission d'une demande d'entretien de cours d'eau à la MRC Nicolet-Yamaska;
- Résolution autorisant la vente d'une partie du lot 5 043 844 Cadastre du Québec aux propriétaires du 1792, rue Henri-Paul-Ricard.

RÉSOLUTION n° 170-06-2019

**RÉSOLUTION
AUTORISANT LE
TRANSMISSION D'UNE
DEMANDE D'ENTRETIEN
DE COURS D'EAU À LA
MRC NICOLET-YAMASKA**

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eau Yves Proulx reçue le 7 juin 2019;

CONSIDÉRANT que les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC Nicolet-Yamaska;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Jutras

APPUYÉ par monsieur le conseiller Stéphane Biron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le Conseil autorise la transmission de la demande d'entretien du cours d'eau Yves Proulx à la MRC Nicolet-Yamaska.

(ADOPTÉ)

RÉSOLUTION n° 171-06-2019

**AUTORISATION - VENTE
PARTIE DU LOT
5 043 844 AU 1792, RUE
HENRI-PAUL-RICARD**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stéphane Biron

APPUYÉ par madame la conseillère France Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser madame Geneviève Dubois, mairesse et monsieur Pierre Genest, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente en faveur des propriétaires du 1792, rue Henri-Paul-Ricard, selon les termes suivants :

- vente d'une partie du lot 5 043 844 Cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 39 mètres carrés;
- prix fixé à 52 \$ / mètres carrés (plus les taxes applicables);
- tous les frais sont à la charge exclusive des acheteurs (notaire, arpenteur-géomètres, etc.).

(ADOPTÉ)

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une contribuable présente à la séance s'adresse au conseil municipal relativement à une demande d'amendement au règlement municipal pour abaisser la hauteur maximale des clôtures ou des haies de cèdres dans le secteur du Port Saint-François, afin de maintenir une vue sur le Fleuve Saint-Laurent.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Chantal McMahon invite la population aux activités suivantes :

- Musée des religions :
 - Assemblée général annuelle le 11 juin à 18 h;
 - Exposition intitulée Lumières sur les francs-maçons à partir du 21 juin.

- Maison et atelier Rodolphe-Duguay :
 - Exposition intitulée L'Ermitage, en cours et ce jusqu'au 31 décembre 2019;
 - Pique-nique intergénérationnel de la Fête nationale le 23 juin;
 - Activité Sous un ciel étoilé le 6 juillet.

Monsieur le conseiller Stéphane Biron rappelle aux citoyens l'importance de ne pas gaspiller l'eau potable et d'éviter de nettoyer les trottoirs en les arrosant.

RÉSOLUTION n° 172-06-2019 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Jutras

APPUYÉ par madame la conseillère Chantal McMahon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la levée de l'assemblée à 19 h 42.

(ADOPTÉ)

- Je, Geneviève Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

- Je, Geneviève Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Geneviève Dubois
Mairesse

M^e Jacinthe Vallée
Greffière